

Règlement de Consultation

Marché Public de Service
Selon les articles 27 et 78 du Décret n°2016-360 du 25
mars 2016 relatif aux marchés publics

**Débroussaillage des chemins de randonnée
communaux**

Accord-cadre Mono attributaire
A Bon de Commande
N° 2017-06-01-SEB-8

Maître d'ouvrage

Commune de Soulevre en Bocage
2 Place de la Mairie
Le Bény Bocage
14350 Soulevre en Bocage
Tel 02 31 09 04 54 Fax 02 31 67 89 17
E mail : accueil@soulevreenbocage.fr

Maître d'œuvre :

Les services techniques de la commune de Soulevre en Bocage
2 Place de la Mairie
Le Bény Bocage
14350 Soulevre en Bocage
Tel :02 31 09 04 54 Fax : 02 31 67 89 17
E –mail : services-techniques@soulevreenbocage.fr

Date limite de remise des offres : lundi 24 avril 2017 à 17h00

Table des matières

CHAPITRE I.	Objet de la consultation.....	3
Article .1	La Consultation.....	3
CHAPITRE II.	Conditions de la consultation	3
Article .2	Définition de la procédure	3
Article .3	Compléments à apporter au cahier des clauses particulières	3
Article .4	Variantes	3
Article .5	Prestations supplémentaires éventuelles	3
Article .6	Délai d'exécution-Date de fin de chantier.....	3
Article .7	Date limite de réception des offres	3
Article .8	Modifications de détail au dossier de consultation	4
Article .9	Remise du dossier de consultation.....	4
Article .10	Documents fournis aux candidats	4
Article .11	Délai de validité des offres	4
Article .12	Propriété intellectuelle	4
Article .13	Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)	5
Article .14	Appréciation des équivalences dans les normes	5
CHAPITRE III.	Présentation des offres.....	5
Article .15	Composition de l'offre à remettre par les candidats	5
Article .16	Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	6
CHAPITRE IV.	jugement et classement des offres	6
Article .17	Jugement et classement des offres.....	6
Article .18	Attribution du marché	7
CHAPITRE V.	Conditions d'envoi ou de remise de l'offre	7
Article .19	Remise des offres.....	7
Article .20	Transmission sous forme dématérialisée	8
Article .21	Renseignements complémentaires.....	8

CHAPITRE I. **OBJET DE LA CONSULTATION**

Article .1 La Consultation

Le présent accord cadre, a pour objet la réalisation des travaux de débroussaillage des chemins de randonnée communaux sur le territoire de la Commune de Soulevre en Bocage ainsi que l'entretien du site des Pierres Mégalithiques situé au lieudit « La Plumaudière » sur la commune déléguée de Montchauvet.

Le présent accord cadre mono attributaire à bons de commande est passé en application des articles 27 et 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant :
Territoire de la commune de Soulevre en Bocage

Les prestations feront l'objet d'un marché de services conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

CHAPITRE II. **CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Article .2 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles 27 et 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article .3 Compléments à apporter au cahier des clauses particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Particulières.

Article .4 Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

Article .5 Prestations supplémentaires éventuelles

Pas des Prestations supplémentaires éventuelles

Article .6 Délai d'exécution-Date de fin de chantier

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution des bons de commandes sont fixées dans l'acte d'engagement.

Article .7 Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 24 avril 2017 à 17h00**.

Article .8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article .9 Remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation faisant l'objet de la présente consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet suivant :

<http://www.pa-soulevreenbocage.fr/>

Le dossier de consultation peut également être obtenu sur support papier par les candidats qui en feront la demande moyennant le paiement des frais de reprographie auprès de :

La Maison du Document
33 avenue Côte de Nacre BP5134
14 059 Caen Cedex
Tel 02 31 95 17 17

Article .10 Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement ;
- L'Acte d'Engagement (AE) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le Bordereau des Prix (BP) ;

Compte tenu de son caractère public, le Cahier des Clauses Administratives Général applicable aux marchés publics de fournitures courantes et prestations de services de 2009 constituera une pièce contractuelle du marché. Le CCAG est disponible sur le site internet www.legifrance.gouv.fr.

Article .11 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article .12 Propriété intellectuelle

Les mémoires techniques présentés par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

Article .13 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

Sans objet.

Article .14 Appréciation des équivalences dans les normes

Dans le cas de normes françaises non issues de normes européennes, la conformité des produits à ces normes françaises pourra être remplacée par la conformité à d'autres normes en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne si elles sont reconnues comme équivalentes.

Dans le cas de référence à des marques de qualité françaises (marque NF ou autre), le candidat pourra proposer au maître de l'ouvrage des produits qui bénéficient de modes de preuves en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités (par des organismes signataires des accords dits "EA" ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à l'EN 45011). Le candidat devra alors apporter au maître de l'ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

Les deux clauses précédentes n'amoindrissent en aucune manière le fait que la norme française ou la marque de qualité française constitue la référence technique qui doit être respectée par les produits.

CHAPITRE III. PRESENTATION DES OFFRES**Article .15 Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces du dossier, établies en langue française, datées, complétées et signées par lui.

L'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Le dossier à remettre par les candidats sera transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité.

Il comportera dans une enveloppe, les documents suivants :

1ere Partie :

- Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent
- La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent
- La présentation d'une liste de références
- La présentation d'une liste du matériel de la société
- La déclaration indiquant les effectifs du candidat
- Une attestation d'assurance professionnelle.

En cas de groupement d'entreprises ou de sous-traitant désigné, ces pièces devront être remises par chaque candidat.

2eme Partie :

Un projet de marché comprenant :

- un Acte d'Engagement à compléter, dater et signer
- un Cahier des Clauses Particulières à dater et signer sans aucune modification
- Le détail estimatif à compléter sans modification
- Le bordereau des prix à compléter sans modification

Il appartient au candidat de se rendre sur le territoire afin d'évaluer les travaux nécessaires.

Article .16 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Pour l'application de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

L'un des documents suivants, conformément au 2° de l'article D8222-5 du Code du Travail :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

-Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3245-1 ; -2 ; -4 et L.1221-15 en application de l'article D8222-5 du Code du Travail.

-Les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux I, II et III de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces documents seront remis par le candidat susceptible d'être retenu dans le délai de 10 jours à compter de la réception de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Si l'offre a été remise par voie électronique, celle-ci sera re-matérialisée sous forme "papier" par le pouvoir adjudicateur et devra être retournée signée par l'attributaire.

CHAPITRE IV. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Article .17 Jugement et classement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des clauses particulières.

Le prix des prestations indiqué dans le détail estimatif quantitatif servira au jugement des offres, conformément à l'article 62 et 63 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant sous un délai de quatre jours. En cas de refus, son offre sera éliminée considérée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, il pourra être demandé au candidat de communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article .18 Attribution du marché

Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des clauses particulières. Le prix des prestations indiqué dans le détail estimatif quantitatif servira au jugement des offres, conformément à l'article 62 et 63 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

CHAPITRE V. **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

Article .19 Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
Débroussaillage des chemins de randonnée communaux
NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

Commune de Souleuvre en Bocage
A l'attention de Mr Le Maire
2 Place de la Mairie
Le Bény Bocage
14350 Souleuvre en Bocage

En cas de remise contre récépissé, les bureaux de la commune sont ouverts :

Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cacheté, ne seront pas retenus.

Article .20 Transmission sous forme dématérialisée

En cas de remise des offres sous forme dématérialisée, le contenu et la date de remise des offres dématérialisées sont identiques à celles des offres sur support papier. Les offres sont accompagnées d'un certificat de signature. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOCX, PDF et JPG. Tout autre format impliquera un rejet de l'offre.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Adresse du site de téléchargement du dossier de consultation : <http://www.pa-soulevreenbocage.fr/>

Adresse du site de remise des offres : <http://www.pa-soulevreenbocage.fr/>

Le téléchargement du dossier de consultation n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article .21 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande écrite à :

Commune de Soulevre en Bocage
2 Place de la Mairie
Le Bénvy-Bocage
14350 Soulevre en Bocage
Tél : 02/31/09/04/54 Télécopieur : 02/31/67/89/17

Adresse de courrier électronique (courriel) : accueil@soulevreenbocage.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.